

*Article 43 du Règlement*

Que la Chambre déplore le fait que, tandis que le premier ministre parle du dialogue Nord-Sud, son gouvernement et ses députés ne sont même pas disposés à donner aux autochtones et aux habitants du Nord la possibilité d'exposer leur point de vue sur le bill C-48.

**Madame le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES DROITS DE LA PERSONNE****LE PROCÈS DE VICTOR BRAILOVSKY EN URSS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. David Smith (Don Valley-Est):** Madame le Président, je demande, aux termes de l'article 43 du Règlement, à soulever une affaire urgente. Victor Brailovsky est un éminent scientifique juif qui vit en Union soviétique et qui, depuis dix ans, tente d'émigrer en Israël avec sa famille. Hier, après sept mois d'emprisonnement sans qu'aucune accusation officielle n'ait été portée contre lui, M. Brailovsky a appris qu'il passerait en jugement demain. Il est accusé d'avoir distribué de la fausse documentation qui diffame l'État soviétique. Il risque une peine de trois ans.

Étant donné que l'Union soviétique semble déterminée à imposer à M. Brailovsky un châtement exemplaire et à ridiculiser les principes de l'Acte final d'Helsinki, je propose, avec l'appui du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) et du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre communique au gouvernement soviétique son inquiétude et son appréhension croissante dans l'affaire Victor Brailovsky.

**Mme le Président:** La motion rallie-t-elle l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**RADIO-CANADA****LES SERVICES DANS LE NORD DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Les services de Radio-Canada qui desservent le Nord du Québec ont souffert ces derniers temps d'une baisse de moral et d'un fort taux de roulement du personnel. Étant donné l'importance cruciale de ce service pour les Cris et les Inuit de cette région, et étant donné le rôle que joue Radio-Canada dans la diffusion de la

langue et de la culture, je propose, avec l'appui du député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Que le ministre des Communications entreprenne une étude des services dans le nord du Québec et examine notamment les rapports existant entre, d'une part, l'attitude et la gestion des administrateurs blancs de ce service et, d'autre part, les problèmes de mauvais moral et le fort taux de roulement du personnel.

**Mme le Président:** Consent-on à l'unanimité à la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE****LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE TAUX DE CHANGE DU DOLLAR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, il ressort clairement des transactions des marchés financiers que le gouvernement tient à maintenir le dollar à 83c, bien que le programme économique et la politique financière tendent à affaiblir notre devise sur les marchés financiers et expliquent au premier chef le fait que les taux d'intérêt canadiens dépassent parfois de 5 p. 100 les taux pratiqués aux États-Unis. Pour maintenir le cours du change, le gouvernement impose de graves privations à tous les Canadiens. Je propose donc, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le gouvernement cesse de se préoccuper du cours du change du dollar canadien et qu'il rétablisse au Canada un taux d'intérêt favorable au bien-être des Canadiens en général.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

**L'ÉNERGIE****L'AVENIR DES MÉGAPROJETS EN ALBERTA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Des responsables du chantier d'Imperial Oil à Cold Lake et du chantier d'Alsands près de Fort McMurray ont annoncé que le prix offert par le gouvernement pour le pétrole brut synthétique est insuffisant pour rendre ces chantiers rentables. Comme ces deux usines pourraient ne pas être achevées si le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les sociétés concernées ne parviennent pas à s'entendre sur un prix, et comme des investissements privés de l'ordre de 20 milliards, ainsi que des centaines de spécialistes et des connaissances technologiques exceptionnelles en matière de sables bitumineux et de pétrole lourd seront perdus si ces usines ne sont pas terminées, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):